



PROJET

Intimidateur en encadrement

CAVAC

TEL-JEUNES

PROFESSEURS


JEUNESSE
J'ÉCOUTE

PSYCHOÉDUCATEUR

POLICE

PARENTS

ADULTE EN QUI
TU AS CONFIANCE

Montréal 

Document présentation-école

Projet Intimidateur en encadrement

Qu'est-ce que le projet Intimidateur en encadrement ?

- Projet-pilote (année scolaire 2011-2012)
- École secondaire Lucien-Pagé (quartier Villeray)
- Projet novateur en prévention tertiaire

Définition de la prévention

Ensemble de stratégies et de mesures qui agissent sur et modifient les facteurs de risque identifiés afin de réduire la probabilité de commettre des comportements criminels. (Bratingham, Patricia, 2005)

Trois niveaux de prévention

- 1) La prévention primaire (avant) est constituée d'un ensemble de programmes destinés à la population en générale suite à l'identification de facteurs socio-économiques, dont il y a lieu de croire qu'ils sont reliés à une plus grande probabilité de comportements criminels (ex : le programme Unité sans violence).
- 2) La prévention secondaire (pendant) consiste à réduire la gravité d'un mal qu'on ne peut empêcher d'apparaître. Elle vise à sensibiliser, informer et former. Il s'agit de programmes ou d'interventions qui visent les facteurs de risque et qui ciblent des situations qui sont à même de faire augmenter la criminalité (ex : les programmes d'ilotage de Tandem).
- 3) La prévention tertiaire (après) est constituée d'un ensemble de programmes qui visent à prévenir la répétition de comportements criminels. C'est une intervention ayant pour objectif d'empêcher l'évolution d'une situation ou d'en réduire les effets le plus possible. Les stratégies utilisées visent la correction pour éviter la récidive ou l'aggravation du mal (notre projet).

Pourquoi ce projet?

- Répondre à la demande d'une éducatrice spécialisée (Isabelle Lafleur, secteur des sourds, École Lucien-Pagé)
- Combler un manque car, suite à des recherches, il s'avère qu'aucun programme n'a été trouvé pour répondre à ce besoin.
- Aucun portrait officiel n'est disponible sur la situation réelle de l'intimidation en milieu scolaire (ni du côté du SPVM, ni du côté des écoles).
- Répondre au nouveau projet de Loi 56, sur la loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Il s'agit donc d'un projet adapté à une demande de notre communauté, de notre environnement, qui s'intègre aussi dans le Plan d'action triennal 2008-2011 du Ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport (La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble!) ainsi que dans le cadre de référence sur la présence policière dans les établissements scolaires du Ministère de la Sécurité publique.

Le projet

- Situation de récidive scolaire en intimidation (2^e événement).
- Intervention auprès de l'intimidateur (participation à trois rencontres).
- Lien victime et CAVAC.
- Signature d'un contrat par l'intimidateur suite à la participation au projet.
- Présentation de rencontres/ateliers dans les classes pour discuter de l'importance du rôle des témoins.

Objectif général

Offrir aux membres du personnel scolaire une stratégie de prévention et d'intervention claire, structurée, connue et globale relativement au phénomène de l'intimidation, plus particulièrement face à l'intimidateur. C'est un projet qui nécessite l'implication de toutes les personnes touchées par le phénomène et qui s'oriente sur une intervention à court terme, mais reliée à des buts à long terme.

Objectifs spécifiques

1. Aider l'intimidateur à comprendre ce qui l'a amené à poser des gestes d'intimidation et à constater qu'une équipe est disponible pour améliorer sa situation.
2. Permettre à la victime de se sentir en sécurité et soutenue par l'école, ses parents ainsi que par un suivi du CAVAC.
3. Informer et conseiller les parents pour aider leur jeune (autant victime qu'intimidateur) à assimiler les techniques de prévention de la violence.
4. Sensibiliser les enseignants sur l'importance de leur rôle dans le traitement d'une situation d'intimidation.

Les rencontres

- **Première rencontre**

Participants : le jeune intimidateur, ses parents, l'intervenante de milieu de l'école, un agent sociocommunautaire, un agent enquêteur jeunesse, un directeur de niveau, la psycho éducatrice ou psychologue de l'école.

Contenu : les faits (situation), le projet, l'aspect légal de l'intimidation (processus judiciaire et accusations possibles), la description et les impacts de l'intimidation (pour la victime et pour l'intimidateur), le contrat.

- **Deuxième rencontre**

Participants : le jeune intimidateur et la psycho éducatrice ou psychologue de l'école.

Contenu : pourquoi utiliser l'intimidation comme moyen pour régler des conflits ou pour prendre sa place et comment faire pour agir autrement.

- **Troisième rencontre (facultative)**

Participants : le jeune intimidateur, la victime, l'intervenante de milieu de l'école, un agent sociocommunautaire, la psycho éducatrice ou psychologue de l'école.

Contenu : les impacts de la situation sur la vie de la victime et la notion d'empathie.

Les partenaires

- **L'école :**
 - la direction (directeur et directeurs adjoints) doit adhérer;
 - les enseignants doivent bien connaître le projet;
 - les professionnels doivent bien cerner les objectifs et leur mandat à l'intérieur du projet;
 - l'intervenante de milieu (la personne-pivot de l'école) doit gérer avec rigueur le registre;
 - le conseil-étudiants de l'école doit être consulté.

- **Les parents :**
 - impliqués dans le processus;
 - informés dès le début de l'année scolaire via la lettre dans l'agenda;
 - conseillés sur comment mieux intervenir auprès de leur jeune (autant victime qu'intimidateur).

- **Le service de police :**
 - l'agent sociocommunautaire (personne connue des élèves);
 - l'agent enquêteur jeunesse (suivi approprié des dossiers si 3^e récidive menant à des accusations);
 - le Comité vigie Jeunesse.

- **Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) :**
 - nécessité d'une personne ressource pour faire le lien;
 - connaissance claire du mandat des intervenants dans le cadre du projet;
 - offre d'un appel de suivi à la victime suite à une situation d'intimidation (formulaire d'autorisation de divulgation des informations nominatives).

- **Le Tribunal de la jeunesse :**
 - uniformisation des procédures;
 - possibilité d'inclure le projet en tant que mesures extrajudiciaires;
 - arrimage pour suivi des dossiers de mise en accusation si récidive malgré la participation au projet.

Matériel

- Document de présentation complet du projet
- Pochette destinée à la victime et ses parents
- Pochette destinée à l'intimidateur et ses parents
- Pochette destinée aux enseignants et au personnel de soutien
- Procédure de mise en place du projet (destinée aux agents sociocommunautaires)
- Document présentation-école

Pochette victime (contenu)

- Document traitant de l'intimidation (définition, différents types, impacts tant personnels, sociaux que criminels, moyens de prévention)
- Document sur les stratégies de protection
- Formulaire CAVAC
- Liste d'adresses de site Internet pertinent traitant de l'intimidation
- Dépliants du SPVM (L'intimidation : en parler, c'est une question de sécurité) et du CAVAC (Tu es victime? En parler c'est pas un crime! Formé pour vous épauler!)
- Document du Ministère de la Justice du Québec (Étapes du processus judiciaire de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents)

Pochette intimidateur (contenu)

- Document traitant de l'intimidation (définition, différents types, impacts tant personnels, sociaux que criminels, moyens de prévention)
- Document sur les stratégies de modification du comportement
- Contrat
- Liste d'adresse de site Internet pertinent traitant de l'intimidation
- Dépliants du SPVM (L'intimidation : en parler, c'est une question de sécurité)
- Documents du Ministère de la Justice du Québec (Étapes du processus judiciaire de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents)
- Liste et description des infractions criminelles liées à l'intimidation

Pochette enseignants (contenu)

- Document traitant de l'intimidation (définition, différents types, impacts tant personnels, sociaux que criminels, moyens de prévention)
- Organigramme du projet
- Plusieurs documents de travail et de réflexion tirés du livre « Non à la violence, à l'intimidation et au taxage en milieu scolaire » de la collection Zéro Zizanie ainsi que la lettre de Stéphane Laporte publié dans La Presse, 1^e mars 2009
- Lettre de l'agenda

Nouveautés

- Création d'un nouveau formulaire d'autorisation de divulgation des informations au CAVAC approuvé par le contentieux du SPVM (section affaires juridiques);
- Création d'un code d'incivilité et d'un code de ventilation au sein des systèmes des registres policiers (section vérification des données policières);
- Demande de création d'un nouveau code nature à l'échelle provincial en cours (Centre de renseignements policiers du Québec) : 16703 Intimidation en milieu scolaire.
- Inclusion du projet en tant que mesures extrajudiciaires suite à l'arrimage avec le Tribunal de la jeunesse (procureur-chef).

Évaluation du projet

- Deux personnes de la section Recherche et planification;
- Sondage auprès des étudiants des secondaires 1 à 3 : avant la mise en place du projet (octobre) et après (mai);
- Entrevues auprès du plus grand nombre possible d'enseignants avant la mise en place du projet (septembre) et après (mai);
- Rapport d'analyse des impacts du projet à l'été 2012;
- Compilation des données reliées à l'intimidation scolaire grâce au registre des événements scolaires et à la mise en place des nouveaux codes d'incivilité et de ventilation.

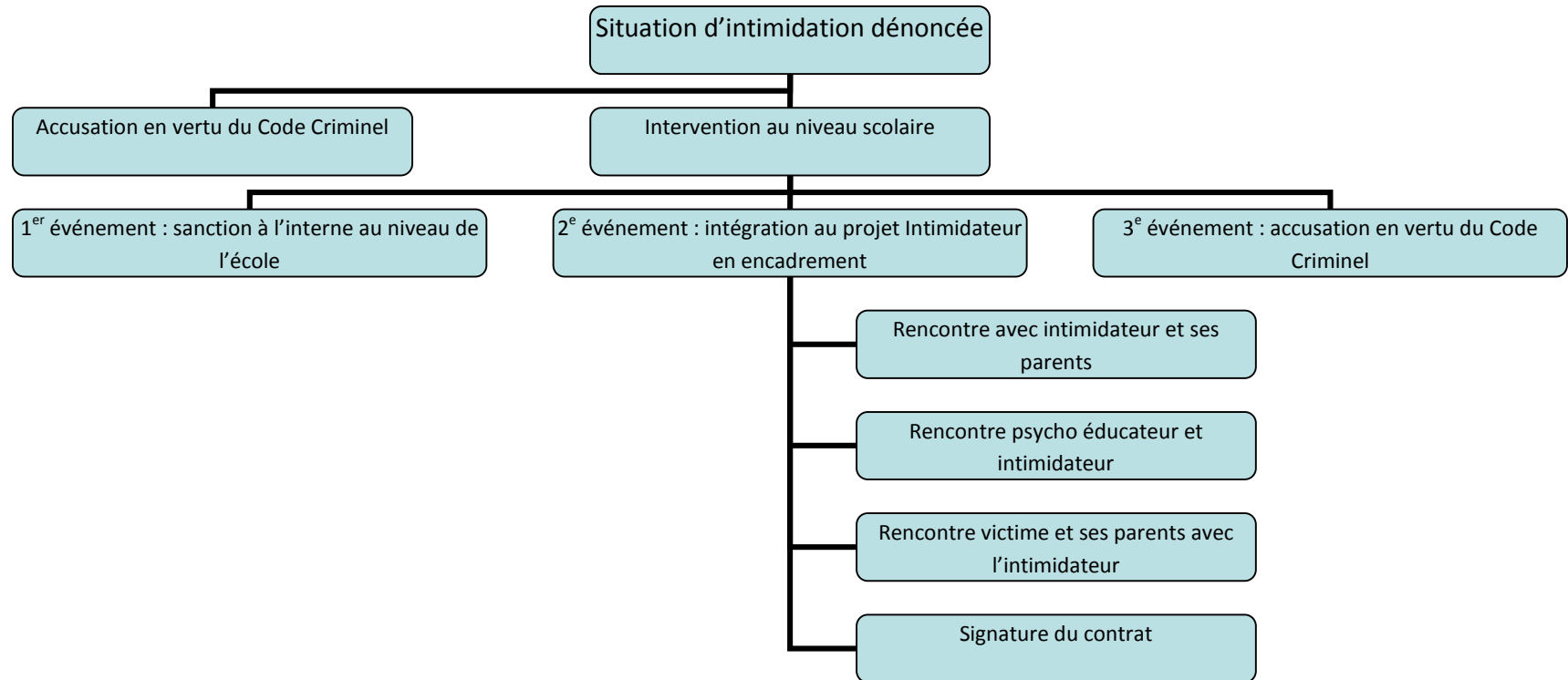
LISTE DES ANNEXES

- 1. L'organigramme**
- 2. Le contrat**
- 3. Lettre de l'agenda**
- 4. Formulaire CAVAC**
- 5. Registre scolaire**

ANNEXE 1



ORGANIGRAMME PROJET INTIMIDATEUR EN ENCADREMENT POSTE DE QUARTIER 31



ANNEXE 2

Contrat

Projet Intimidateur en encadrement

Je, _____, ai participé et complété le projet
Intimidateur en encadrement.

J'ai assimilé tous les éléments de la première rencontre tenue le _____ :

- faits de la situation;
- déroulement et objectifs du projet;
- description du phénomène de l'intimidation;
- impacts pour moi et pour la victime;
- procédures judiciaires et conséquences légales lors d'une accusation en vertu du Code Criminel.

Lors de la 2^e rencontre tenue le _____, j'ai travaillé sur ma tendance à utiliser l'intimidation comme moyen de résolution de conflit avec l'aide de _____, psychoéducatrice de l'école.

Suite à la 3^e rencontre avec la victime et ses parents tenue le _____, j'ai constaté l'impact de mes gestes.

Je reconnais que je suis davantage éclairé sur toutes les conséquences de l'utilisation de l'intimidation. J'ai aussi été clairement informé qu'un autre événement d'intimidation de ma part entraînerait des accusations en vertu du Code Criminel.

J'ai pris connaissance du présent contrat.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

ANNEXE 3

Cher parent, cher tuteur, cher élève,

Lorsque nous nous remémorons nos années d'école, nous avons souvenir d'élèves qui étaient victimes d'intimidation. C'est peut-être aussi votre cas. Si l'intimidation en milieu scolaire fait beaucoup parler depuis quelque temps, ce problème n'est certainement pas nouveau, les harceleurs et leurs victimes existent depuis toujours.

Ce qu'il y a de neuf, c'est notre attitude envers l'intimidation. On ne dit plus, comme jadis, que « les enfants ne changent jamais ». Nous savons à présent que l'intimidation est une affaire grave et que les jeunes harceleurs peuvent plus tard devenir des adultes agresseurs. De plus, le problème ne concerne pas seulement les harceleurs et leurs victimes : l'intimidation en classe empêche les élèves d'apprendre et les enseignants d'enseigner.

Ce qui est nouveau, c'est notre engagement à faire quelque chose à propos de l'intimidation. Et si le phénomène ne constitue pas un problème dans notre école, nous voulons nous assurer qu'il ne le deviendra jamais; cela s'appelle la **prévention**. Et s'il constitue déjà un problème, nous sommes déterminés à l'arrêter; cela s'appelle l'**intervention**.

Le personnel de soutien travaillant pour la prévention de l'intimidation s'engage à créer un climat propice à la prévention et à l'intervention dans notre école secondaire. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un projet d'encadrement des intimidateurs en lien avec le SPVM. Ce projet a été conçu pour aider le personnel de l'école à créer un environnement positif, où tout le monde se sentira en sécurité, accepté et apprécié.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez contacter la personne ressource, Geneviève Côté, technicienne en prévention de la délinquance en composant le 514-596-5400 poste 3446.¹

Bien à vous,

Geneviève Côté

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

¹ L'éditrice octroie un droit de reproduction limité de cette page à une classe ou à un groupe restreint pour une utilisation efficace du livre. Pour obtenir une licence établissement, communiquez avec le clientele@laboitealivres.com ou visitez notre site web au www.laboitealivre.com

ANNEXE 4



AUTORISATION À DIVULGUER DES RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS AU CAVAC

NUMÉRO D'ÉVÉNEMENT

AUTORISATION - CAVAC

PERSONNE ACCORDANT L'AUTORISATION

NOM / PRÉNOM	<input type="checkbox"/> MME	<input type="checkbox"/> M.	DATE DE NAISSANCE		
			aaaa	mm	jj

ADRESSE COMPLÈTE	CODE POSTAL
------------------	-------------

JE DÉSIRE ÊTRE CONTACTÉ(E) PAR TÉLÉPHONE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (DOMICILE)	HEURE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (CELLULAIRE)	HEURE
	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (TRAVAIL)	HEURE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (CELLULAIRE ENFANT)	HEURE

ENFANT(S) RÉSIDANT AU DOMICILE

NOM :	ÂGE :	ÉCOLE :
NOM :	ÂGE :	ÉCOLE :
NOM :	ÂGE :	ÉCOLE :

L'ORGANISME PEUT-IL LAISSER UN MESSAGE SUR LE RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE :
RÉSIDENCE OUI NON
TRAVAIL OUI NON
CELLULAIRE OUI NON

J'AUTORISE L'ORGANISME À INFORMER LE SPVM DE CE DOSSIER : OUI NON

J'AUTORISE LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL À DIVULGUER AU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC), DANS LE CADRE DU PROJET INTIMIDATEUR EN ENCADREMENT, LES RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS ME CONCERNANT OU CONCERNANT MON ENFANT, TELS QU'INDIQUÉS AU PRÉSENT FORMULAIRE. CETTE DIVULGATION A POUR BUT DE PERMETTRE À UN INTERVENANT DU CAVAC D'ENTRER EN COMMUNICATION AVEC MOI OU MON ENFANT. CETTE AUTORISATION EST VALABLE POUR UNE DURÉE DE TROIS(3) MOIS. J'AI COMPRIS LA PORTÉE DE LA PRÉSENTE ET JE SIGNE :

SIGNATURE DE LA PERSONNE ACCORDANT L'AUTORISATION	DATE	HEURE	
	aaaa mm jj		
RÉDIGÉ PAR (SIGNATURE - MATRICULE / GRADE)	DATE	HEURE	UNITÉ
	aaaa mm jj		

RÉSERVÉ
SPVM

F. local CAVAC



ANNEXE 5

